



# CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

## COMITÉ DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE

Distr.  
GÉNÉRALE

CRF(LV)/1  
22 septembre 2021

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-CINQUIÈME SESSION  
Du 29 novembre au 3 décembre 2021  
Session en visioconférence

### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux
3. Admission d'observateurs
4. Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché pour 2021
5. Travaux de politique
6. Rapport du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets
7. Nouveaux projets et avant-projets
8. Rapport sur les projets et avant-projets achevés
9. Évaluations a posteriori
10. Examen des projets, avant-projets et des activités du Programme de travail biennal en cours
11. Élection des Président et Vice-président pour 2022
12. Dates et lieux des cinquante-sixième et cinquante-septième sessions du Comité
13. Autres
14. Recommandations au Conseil international des bois tropicaux
15. Rapport de la session

## ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

### **Point 1 - Ouverture de la session**

La cinquante-cinquième session du Comité sera présidée par M<sup>me</sup> Aysha Ghadiali (États-Unis d'Amérique) qui a été élue Vice-présidente pour l'année 2021.

### **Point 2 - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

[Document CRF(LV))/1]

Le Comité pourra examiner l'Ordre du jour provisoire et adopter son ordre du jour pour la session. En ce qui concerne l'organisation des travaux, il est à noter que le programme des réunions du Comité sera déterminé au terme des consultations d'usage. Le Comité pourra également constituer le(s) habituel(s) groupe(se) de travail informel(s) à composition non limitée pour l'assister dans son examen de questions particulières inscrites à son ordre du jour. En raison des concertations avec le Groupe consultatif non officiel concernant la logistique de la tenue en visioconférence de la cinquante-septième session du Conseil international des bois tropicaux (CIBT), des informations complémentaires se rapportant à la manière dont seront traités les points à l'ordre du jour des Comités et à la question de savoir lesquels le seront, seront diffusées aux membres lorsque les décisions à cet égard auront été prises et/ou au début de la session en visioconférence.

### **Point 3 - Admission d'observateurs**

Les Comités pourront admettre les observateurs qui auront été agréés par le Conseil pour assister à la session en tant que tels.

### **Point 4 - Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché pour 2021**

Le thème de l'édition 2021 de la Discussion annuelle sur le marché qui se tiendra en visioconférence, que le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) a proposé est le suivant: «Défis dans le contexte de la pandémie de Covid-19». À titre de mesure exceptionnelle prise pour la 57<sup>e</sup> session du CIBT, la Discussion sur le marché aura lieu dans le cadre d'une séance du Conseil (et non dans le cadre d'une séance commune des Comités). Une note d'information indiquant le programme et les conférenciers de la Discussion de l'OIBT sur le marché 2021 sera diffusée avant la session.

### **Point 5 - Travaux de politique**

Aux termes de la Décision 4(XXV) du CIBT, les consignes du CIBT aux Comités en matière de travaux de politique sont les suivantes:

- Restructurer les ordres du jour des Comités pour y inclure un point consacré aux travaux de politique;
- Utiliser l'actuel Plan d'action de l'OIBT, les aspects relevant de la politique dans le Programme de travail biennal de l'OIBT, les conclusions des projets achevés et les Décisions du Conseil comme base première à la détermination des points constituant les travaux de politique et d'orientation; et
- Décider, lors de chaque session de chacun des Comités, des questions qui seront débattues au titre du point de l'ordre du jour «Travaux de politique» lors de la session suivante, et convenir des modalités de préparation de ces délibérations au sein du Comité.

Le Comité pourra examiner les progrès accomplis dans l'exécution des travaux de politique suivants:

- (i) Promouvoir la restauration des paysages forestiers par le biais des petits exploitants en Afrique de l'Ouest  
[Activité 3 du Programme de l'OIBT relatif aux chaînes d'approvisionnement légales et durables (LSSC)]
  - Le Secrétariat fera le point sur la mise en œuvre de cette activité.
- (ii) Développement de programmes de formation sur les chaînes d'approvisionnement légales et durables (LSSC) destinés aux pays d'Afrique centrale  
[Activité 5 du Programme de l'OIBT relatif aux chaînes d'approvisionnement légales et durables (LSSC)]
  - Le Secrétariat fera le point sur la mise en œuvre de cette activité.

- (iii) Diffusion des *Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical*  
[Activité 11 (b) du Programme de travail biennal de l'OIBT pour 2021-2022]  
- Le Secrétariat rendra compte de la mise en œuvre de cette activité.
- (iv) Initiative OIBT-CDB de collaboration en faveur de la conservation de la biodiversité des forêts tropicales [Décision 6(XLVI)]  
- Le Secrétariat rendra compte de la mise en œuvre de cette activité.
- (v) Adapter les critères et indicateurs (C&I) OIBT 2006 de la gestion durable des forêts (GDF) au contexte africain  
[Décision 2(LIII)] [Activité 7 (b) du Programme de travail biennal de l'OIBT pour 2021-2022]  
[PP-A/55-336 / BWP 18-19/8b C&I Afrique]  
- Le Secrétariat rendra compte de la mise en œuvre de cette activité.

#### **Point 6 - Rapport du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets**

[Document ITTC(LVII)/5]

Le rapport de la cinquante-sixième réunion du Panel d'experts, qui s'est tenue en ligne en raison de la Covid-19, est contenu dans le document ITTC(LVII)/5. À titre de mesure extraordinaire prise pour la tenue en visioconférence de la 57<sup>e</sup> session du CIBT, le rapport sera présenté au Conseil (et non dans le cadre d'une séance commune des Comités).

#### **Point 7 - Nouveaux projets et avant-projets**

[Document ITTC(LVII)/5]

Le Comité est invité à prendre connaissance des projets et avant-projets suivants, qui ont été approuvés aux termes de la procédure électronique de non-objection à leur classement et diffusés aux pays membres en application de la Décision 6(XLIII) du CIBT, suite aux recommandations du 56<sup>e</sup> Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets, émanant de son examen en distanciel des projets en juin-juillet 2021, et réunies sous la cote de document ITTC(LVII)/5.

Tous les projets classés en catégorie 1 indiqués ci-après ont été approuvés dans le cadre de la procédure susmentionnée; les projets de catégorie 4 ont été inclus aux fins d'informer le Comité de la conclusion de l'évaluation du Panel d'experts concernant ces propositions et de sa recommandation qu'ils ne soient pas approuvés sauf décision contraire du Comité. La grille de classement des propositions de projets par le Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets comporte notamment les catégories suivantes:

- Catégorie 1: Le Panel a conclu que la proposition pouvait être recommandée au Comité moyennant l'intégration d'amendements.
- Catégorie 4: Le Panel a conclu qu'il ne pouvait pas recommander la proposition au Comité, et il la soumet au Comité avec pour recommandation de ne pas approuver la proposition de projet. Une justification de ce classement doit être apportée aux auteurs et au Comité (par ex., un remaniement complet est nécessaire; cas de proposition de projet Rev.2; projet non pertinent; proposition de projet ne comportant pas d'informations suffisantes, etc.).

#### **Cinquante-sixième Panel d'experts**

Catégorie 1:

NUMÉRO DE PROJET/D'AVANT-PROJET	INTITULÉ	PAYS SOUMIS-SIONNAIRE
PD 916/21 Rev.1 (F)	Systèmes pilotes de gestion durable des forêts naturelles secondaires du territoire collectif de la communauté d'afro-descendants du Conseil communautaire de Bajo Calima, Municipalité de Buenaventura, Colombie	Colombie

PPD 198/21 Rev.1 (F)	Étude pour la restauration et la gestion durable des forêts galeries de la Réserve de biosphère du delta du Mono au Bénin	Bénin
PPD 201/21 Rev.1 (F)	Étude pour le renforcement des capacités des planteurs privés et communautaires au Bénin	Bénin

## Catégorie 4:

NUMÉRO DE PROJET/D'AVANT-PROJET	INTITULÉ	PAYS SOUMIS-SIONNAIRE
PPD 202/21 (F)	Conservation de <i>Pterocarpus erinaceus</i> Poir au Bénin	Bénin

**Point 8 - Rapport sur les projets et avant-projets achevés**

[Document CRF(LV)/2]

Le Comité pourra examiner le rapport préparé par le Secrétariat et porteur de la cote documentaire CRF(LV)/2, relatif aux projets suivants qui pourront être déclarés achevés:

**8.1 Projets achevés**

- 1) PD 383/05 Rev.2 (F) Développement des forêts communautaires au Gabon (Gabon)
- 2) PD 646/12 Rev.3 (F) Mise en conservation de l'essence Cempaka (*Elmerrillia* spp) par l'aménagement de plantations avec la participation des populations riveraines dans le nord de Sulawesi en Indonésie (Indonésie)
- 3) PD 741/14 Rev.3 (F) Renforcement des capacités à assurer la gestion durable des forêts tropicales sclérophylles du littoral nord du Pérou (Pérou)

**8.2 Avant-projet achevé**

- 1) PPD 191/18 Rev.1 (F) Appui aux collectivités locales de la plaine du Mono pour la promotion et la gestion durable des forêts communautaires au Togo (Togo)

**Point 9 - Évaluations a posteriori****(A) Rapports d'évaluation a posteriori**

[Document CRF(LV)/4]

En 2020-2021, l'évaluation a posteriori portant sur le Groupe thématique consacré à la conservation de la biodiversité et des aires protégées a été menée aux fins d'évaluer l'Initiative de collaboration OIBT-CDB en faveur de la conservation de la biodiversité des forêts tropicales, laquelle comprend une analyse des réalisations de seize projets de l'OIBT menés dans le cadre de cette Initiative. Cette évaluation avait également pour objet de formuler des préconisations se rapportant aux activités de l'Initiative de collaboration, qui ont été prorogées en vue de contribuer aux Objectifs de développement durable (ODD), à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030 et au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020.

Le Comité pourra examiner les résultats de l'évaluation de l'Initiative de collaboration OIBT-CDB en faveur de la conservation de la biodiversité des forêts tropicales dans le contexte de l'évaluation a posteriori du Groupe thématique consacré à la conservation de la biodiversité et des aires protégées, figurant dans le document CRF(LV)/4.

**(B) Sélection des projets faisant l'objet d'une évaluation a posteriori en 2022-2023**

Dans la mesure où la liste des évaluations a posteriori pour 2018-2019 avait été prorogée pour la période 2020-2021, il est rappelé au Comité qu'il avait été préconisé, lors de sa 54<sup>e</sup> session en 2020, qu'une liste des projets achevés soit préparée par le Secrétariat. Le Comité pourra examiner la liste des projets achevés, contenue dans le document CRF(LV)/5 pour sélectionner ceux faisant l'objet d'une évaluation a posteriori en 2022-2023.

## **Point 10 - Examen des projets et avant-projets en cours**

[Document CRF(LV)/3]

Poursuivant la rationalisation de ses travaux, et en accord avec les termes de la section VI de l'annexe A à la Décision 4(XXV) du CIBT, le Comité a demandé que la communication des rapports et les débats de la session soient limités aux projets et avant-projets qui:

- rencontrent des problèmes de mise en œuvre;
- nécessitent un financement supplémentaire;
- nécessitent une prolongation de six mois ou plus à leur durée initialement prévue; ou
- dont le Plan de travail et le budget appellent d'importantes modifications de caractère indispensable.

Le Comité pourra examiner le rapport préparé par le Secrétariat et porteur de la cote documentaire CRF(LV)/3 sur l'état d'avancement ou la situation des projets, avant-projets et activités dont le Conseil a approuvé le financement et l'exécution. L'état d'exécution de certains projets, avant-projets et activités est susceptible d'avoir évolué entre le moment où le présent ordre du jour est distribué et celui de la rédaction du document CRF(LV)/3 et la date de tenue de la session. Le rapport traite des projets et avant-projets suivants:

### **10.1 Projets**

#### **(A) Projets en cours d'exécution**

- 1) PD 452/07 Rev.5 (F) Gestion durable de forêts de production sur une échelle commerciale en Amazonie brésilienne -- Phase II (Brésil)
- 2) PD 552/09 Rev.1 (F) Incitation des propriétaires forestiers coutumiers des plaines de la province du Centre de PNG à reboiser leurs prairies herbeuses en arbres précieux (Papouasie-Nouvelle-Guinée)
- 3) PD 696/13 Rev.2 (F) Restauration à base communautaire et gestion durable des forêts vulnérables du delta de la Rewa à Viti Levu (Fidji)
- 4) PD 721/13 Rev.3 (F) Édification d'un processus de gestion forestière durable de type participatif et inclusif en vue de freiner la déforestation et la dégradation forestière dans le massif d'Ixil situé dans la municipalité guatémaltèque de Nebaj au Quiché (Guatemala)
- 5) PD 740/14 Rev.2 (F) Gestion durable des forêts par les mécanismes REDD+ dans la province de Kampong Thom (Cambodge)
- 6) PD 765/14 Rev.4 (F) Élaboration d'un programme de restauration de terroirs forestiers guatémaltèques articulé sur les Lignes directrices de l'OIBT – Phase I (Guatemala)
- 7) PD 777/15 Rev.3 (F) Accélération de la restauration des fonctions de la Réserve de la biosphère à Cibodas (CBR) par une bonne gestion des terroirs associant les acteurs locaux (Indonésie)
- 8) PD 836/17 Rev.2 (F) Valorisation de la capacité des collectivités locales et de l'administration forestière à mettre en œuvre efficacement le Programme de foresterie communautaire (CFP) dans les provinces de Kratie et de Mondulkiri au Cambodge (Cambodge)
- 9) PD 852/17 Rev.4 (F) Développement d'une stratégie régionale de restauration et de réhabilitation des zones dégradées de la côte sud du Pérou (Pérou)

#### **(B) Projets en attente de leur accord d'exécution**

- 1) PD 712/13 Rev.3 (F) Renforcement de la mise en œuvre de l'aménagement de la réserve de biosphère de Giam Siak Kecil-Bukit Batu (GSK-BR) dans la province de Riau à Sumatra en Indonésie (Indonésie)

### (C) Projets en attente d'un financement

En accord avec la Décision 2 (X) du CIBT, les projets approuvés qui n'auront pas été financés pendant une période de validité de 20 mois, à compter de la session du Conseil à laquelle ils ont été approuvés, pourront être révisés et soumis de nouveau au (Comité) Conseil. S'il n'est pas de nouveau soumis, un projet ne sera plus considéré comme un projet approuvé et sera frappé de la clause de caducité.

Les projets marqués d'un astérisque (\*) seront frappés de caducité entre les 55<sup>e</sup> et 56<sup>e</sup> sessions du CRF.

- 1) PD 712/13 Rev.3 (F) Renforcement de la mise en œuvre de l'aménagement de la réserve de biosphère de Giam Siak Kecil-Bukit Batu (GSK-BR) dans la province de Riau à Sumatra en Indonésie (Indonésie)
- 2) PD 723/13 Rev.2 (F)\* Développement des capacités en vue du renforcement de la conservation transfrontalière de la biodiversité des monts Tanintharyi au Myanmar – Phase I, Étape 2 (Myanmar)
- 3) PD 765/14 Rev.4 (F) Élaboration d'un programme de restauration de terroirs forestiers guatémaltèques articulé sur les Lignes directrices de l'OIBT – Phase II (Guatemala)
- 4) PD 808/16 Rev.4 (F) Sauvegarde du bois de vène (*Pterocarpus erinaceus* Poir) dans les forêts classées de La Palée et de Boundiali au nord de la Côte d'Ivoire avec la participation des communautés riveraines (Côte d'Ivoire)
- 5) PD 818/16 Rev.4 (F) Projet «Boss-Cushabatay» de gestion forestière et de restauration du bassin de la Cushabatay sur le versant est du parc national Cordillera Azul (PNCAZ), au Pérou (Pérou)
- 6) PD 849/17 Rev.2 (F) Accroissement de la compétitivité du reboisement commercial au Costa Rica (Costa Rica)  
Note: en partie financé au cours de la 54<sup>e</sup> session du CIBT)
- 7) PD 890/18 Rev.3 (F) Réhabilitation de la forêt classée du Bandama supérieur au nord de la Côte d'Ivoire avec la participation des populations riveraines (Côte d'Ivoire)
- 8) PD 896/19 Rev.2 (F)\* Protection et restauration des zones boisées de bassin versant, de régulation et de recharge dans le bassin hydrographique du Salinas supérieur, au Guatemala, afin d'assurer l'alimentation en eau des communautés guatémaltèques (Guatemala)
- 9) PD 901/19 Rev.2 (F)\* Promouvoir la conservation et la gestion communautaire des écosystèmes de mangrove en intégrant les actions d'adaptation et d'atténuation dans la Réserve de Karang Gading et Langkat Timur Laut (KG-LTLWR) dans le Sumatra du Nord, en Indonésie (Indonésie)
- 10) PD 902/19 Rev.2 (F)\* Gestion du massif forestier du Haut Baram avec la participation des communautés locales dans l'objectif de sa conservation et de son développement durable, Haut Baram, Sarawak, en Malaisie (Malaisie)
- 11) PD 903/19 Rev.2 (F)\* Gestion de l'aire de conservation de Sungai Menyang pour la protection des orangs-outangs et l'amélioration des moyens d'existence des communautés au Sarawak, en Malaisie (Malaisie)
- 12) PD 904/19 Rev.2 (F)\* Restauration de la productivité dans les forêts d'altitude déforestées au moyen de plantations d'enrichissement au Sarawak, en Malaisie (Malaisie)
- 13) PD 905/19 Rev.2 (F) Appui à la gestion durable de la forêt classée de la Fosse-aux-Lions dans la région des savanes au Togo (Togo)

- 14) PD 916/21 Rev.1 (F) Systèmes pilotes de gestion durable des forêts naturelles secondaires du territoire collectif de la communauté d'afro-descendants du Conseil communautaire de Bajo Calima, Municipalité de Buenaventura, Colombie

#### **(D) Projets faisant l'objet d'une éventuelle procédure de mise à terme**

En application des règles et procédures s'appliquant aux projets de l'OIBT, le Comité pourra envisager de recommander que soient mis à terme les projets qui suivent au motif que les rapports d'audit financier n'ont pas été soumis nonobstant la clause de soumission des rapports d'audit financier qui est stipulée dans les accords de projet.

Les deux projets affectés d'un astérisque (\*) n'ont pas soumis leur rapport d'audit financier final qui est en instance depuis 2016 et le projet affecté de deux astérisques (\*\*) n'a soumis aucun rapport d'audit financier depuis 2019.

- 1) PD 507/08 Rev.1 (F)\* Élaboration de la politique nationale de reboisement et d'une stratégie de boisement en accord avec la «Démarche Liberia 3C» (Libéria)
- 2) PD 653/12 Rev.1 (F)\* Aménagement de plantations forestières en peuplements multispécifiques et monospécifiques dans la Zone de transition de l'assemblée de district de Biakoye au Ghana, en recourant à des stratégies de réduction de la pauvreté (Ghana)
- 3) PD 764/14 Rev.3 (F)\*\* Permettre aux propriétaires fonciers coutumiers de participer de manière effective aux dispositifs de gestion des forêts communautaires dans six zones pilotes de PNG (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

#### **10.2 Avant-projets**

##### **(A) Avant-projets en cours d'exécution**

- 1) PPD 189/17 Rev.3 (F) Élaboration d'une proposition complète de projet en vue de créer des outils visant à assurer l'implantation d'essences forestières ligneuses par régénération naturelle dans la province de Tahuamanu (Pérou)
- 2) PPD 196/19 Rev.1 (F) Appui au renforcement des capacités opérationnelles et de planification des acteurs du secteur forestier privé et communautaire au Togo (Togo)

##### **(B) Projets en attente de leur accord d'exécution**

Aucun.

##### **(C) Avant-projets en attente d'un financement**

L'avant-projet affecté d'un astérisque (\*) sera frappé de la clause de caducité entre les 55<sup>e</sup> et 56<sup>e</sup> sessions du CRF.

- 1) PPD 197/20 Rev.1 (F)\* Élaboration d'un projet pour la revalorisation, la restauration et le développement durable du quinquina (*Cinchona* spp.) et des essences indigènes associées des forêts de montagne de l'ouest du Pérou (Pérou)
- 2) PPD 198/21 Rev.1 (F) Étude pour la restauration et la gestion durable des forêts galeries de la réserve de biosphère du delta du Mono au Bénin (Bénin)
- 3) PPD 201/21 Rev.1 (F) Étude pour le renforcement des capacités des planteurs privés et communautaires au Bénin

#### **10.3 Activités du Programme de travail biennal**

- 1) PP-A/53-323 Renforcement des capacités pour la mise en place de «chaînes d'approvisionnement légales et durables (LSSC)» par les parties prenantes dans les pays du bassin du Congo

- 2) PP-A/56-340-1 Renforcement des capacités en gestion des incendies de forêt et de terres en Indonésie
- 3) PP-A/56-340-2 Prévention des incendies de forêt et réponse à ceux-ci dans les forêts et plantations tropicales du Pérou
- 4) PP-A/56-341 Appui à des groupes de femmes en matière de restauration des paysages forestiers dans les départements de Blitta et des Lacs, au Togo

**Point 11 - Élection des Président et Vice-président pour 2022**

L'élection des Président et Vice-président pour 2022 sera soumise aux consultations d'usage au sein du Conseil et des Comités.

**Point 12 - Dates et lieux des cinquante-sixième et cinquante-septième sessions du Comité**

Les dates et lieux des cinquante-sixième et cinquante-septième sessions du Comité sont déterminés en fonction des dates et des lieux fixés par le Conseil pour ses cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions.

**Point 13 - Autres**

Le Comité pourra examiner au titre de ce point toute autre question susceptible d'être soulevée.

**Point 14 - Recommandations au Conseil international des bois tropicaux**

Le Comité pourra envisager de transmettre ses recommandations au Conseil relatives aux projets, avant-projets, travaux de politique et tous autres sujets intéressant le reboisement et la gestion forestière.

**Point 15 - Rapport de la session**

Le Comité pourra examiner et adopter un rapport contenant ses recommandations adressées au Conseil. Le Comité pourra prier le président de présenter ce rapport durant la cinquante-septième session du Conseil pour examen et adoption.

\* \* \*